

Remise des clés de la salle : Les clés seront remises, en contrepartie de **2 chèques de caution de 500.00€, d'une attestation d'assurance au nom de la personne qui loue** à la Régie Communale et du règlement du solde.

Un état des lieux sera effectué par un agent municipal le jour de la remise des clés (entrant-sortant).

Il est formellement interdit de laver le sol de la salle polyvalente à l'eau.

La validation de votre demande de location sera effective uniquement après encaissement de l'acompte et à la réception du contrat de location signé en retour par le Maire.

Fait à Prunay le Gillon, le ___/___/_____, en deux exemplaires.

Pour la Commune,

Nicolas VANNEAU, maire de Prunay le Gillon

Signature et mention « lu et approuvé »

Pour le locataire,

M./Mme/Melle _____

Signature et mention « lu et approuvé »